

A ce que Charles Metz se fit réinscrire au barreau de Luxembourg, aucune difficulté ne semblait s'y opposer, car lors du rétablissement de l'autorité du roi grand-duc, le 11. 6. 1839, il avait été expressément arrêté en l'article 20 que nul ne saurait être poursuivi ou molesté du chef de participation directe ou indirecte aux événements politiques. Cela n'empêcha pas Hassenpflug de refuser à Charles Metz de s'établir de nouveau à Luxembourg. (9) Celui-ci continua donc de résider à Arlon et ce n'est que par arrêté royal g.-d. du 5. 2. 1842, en suite de sa requête du 14 janvier, qu'il fut autorisé à rentrer à Luxembourg et à y exercer, comme par le passé, la profession d'avocat. Ledit arrêté lui accorda en outre, pour autant que de besoin, la naturalisation. (10) Charles Metz prêta de nouveau le serment d'avocat le 14. 4. 1842. (11)

Avant de quitter Arlon, Charles Metz eut encore un différend à vider avec le journal «L'Echo du Luxembourg» qui, n'approuvant probablement pas son départ, lui avait fait de graves reproches quant à son attitude pendant la discussion du Traité des 24 articles. Dans un tract daté d'Arlon du 26. 6. 1841, Charles Metz eut vite fait de se blanchir et clôtura par cette phrase : «Dites de moi ce que vous voulez, je suis encore là ; mais, pour ce qui concerne le point que nous discutons, une réponse écrite est déjà de trop, mais je la devais bien à mon pays. A l'avenir ma main n'aura plus d'autre réponse à vous donner que l'ultime réplique d'un homme d'honneur offensé.»

Charles Metz était un orateur extraordinaire. Quand il lui arrivait de prononcer une allocution en luxembourgeois il faisait ce que nos orateurs patoisants ne sont plus à même de faire : il n'utilisait que des termes du terroir. (13) Au parlement et au Conseil communal auquel il appartenait de novembre 1843 à 1848 (14), ses discours en français fascinaient.

Au barreau il plaidait avec feu. Un de ses gestes favoris était de frapper la table avec véhémence. C'est au cours du procès E. Grégoire - N. Metz, lorsque Charles Metz martela la table plus fort que de coutume, qu'il s'attira la remarque du président Keucker : «M^e Metz, moins de chaleur !» (15)

Depuis toujours, il brillait dans les affaires criminelles. On cita longtemps comme modèle du genre sa plaidoirie pour une femme originaire de E....., mère d'une douzaine d'enfants et accusée d'avoir empoisonné son mari. Dès que le verdict de non-culpabilité fut prononcé, Charles Metz enjamba sa monture et se rendit à la localité d'E....., à 6 lieues de Luxembourg. C'est tard dans la nuit, dans une misérable bicoque, qu'il trouva tous les enfants réunis autour de la torche de pin, en train de prier pour que le Bon Dieu leur rendit leur mère bien-aimée. Charles Metz, reçu comme la Providence personifiée, vécut là un des plus beaux moments de sa vie. (16)

Comme «les malheureux surtout avaient accès facile auprès de lui,» (17) les procès plaidés par Charles Metz pour des indigents étaient nombreux, ce qui lui valut le nom d'avocat des pauvres.